



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice	15
présents	14
votants	15

**OBJET :**

Election des délégués  
au Syndicat  
intercommunal  
d'action sociale en  
milieu rural

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 031-213102247-20260331-DEL\_2026\_02\_09-DE

S<sup>2</sup>LOW

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
n° 2026-03-09**

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à 20 heures.

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. JULLIA (procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu les articles L. 5211-7, L.5212-7 et L.5212-8 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Gourdan-Polignan doit nommer deux délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui représenteront la commune auprès du syndicat intercommunal d'action sociale en milieu rural,

Considérant que Mme Annie RENAUD et Mme Manon DUPLAN sont candidates aux postes de délégués titulaires,

Considérant que Mme Corinne BRESSOLE et Mme Marie-France FAVAREL sont candidates aux postes de délégués suppléantes,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne délégués titulaires :
  - o Mme Annie RENAUD
  - o Mme Manon DUPLAN
- Désigne délégués suppléantes :
  - o Mme Corinne BRESSOLE
  - o Mme Marie-France FAVAREL

S

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Patrick SAULNERON  
  


La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.